



## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 16 JUIN 2026

**Président** Jackie GOULET CLAISSE

**Etaient Présents** Chantal BERICH, Mélyne BRICHET, Bernadette BUTY, Lambert CREUXLEBOIS, Audrey DELAUNAIT, Marie-Thérèse DELAUNAY, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Simon HOLLEY, Claudie MARCHAND, Joël NAU - Administrateurs.

**Etaient absents excusés**

Béatrice BERTRAND, représentée par M. Lambert CREUXLEBOIS  
Arnaud BOUCHET, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE  
Bruno CHEPTOU, représenté par M. Jackie GOULET CLAISSE  
Armel FROGER, représenté par M. Lambert CREUXLEBOIS  
Jean-Christophe LOUVET, représenté par Mme Béatrice GUILLON  
Laurent NIVELLE, représenté par M. Simon HOLLEY  
Claude POIRIER, représenté par M. Joël NAU  
Nicolas RIOUBLANC

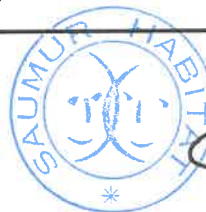
### N°2026 – 15 : AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR GENERAL POUR ESTER EN JUSTICE (ARTICLE R421-16 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION)

Selon le décret n°2022-706 du 26 avril 2022 modifiant, notamment, l'article R421-16 du CCH, « *Le directeur général peut être chargé pour la durée de l'exercice de ses fonctions d'intenter au nom de l'office les actions en justice ou de le défendre dans les cas définis par le conseil d'administration. Cette autorisation du conseil d'administration doit intervenir à chaque nouvelle désignation de ses membres intervenant en application du I de l'article R.421-8. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à cette autorisation.* »

Dans un souci d'efficacité et de flexibilité, **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE LE DIRECTEUR GENERAL A INTENTER AU NOM DE L'OFFICE L'ENSEMBLE DES ACTIONS EN JUSTICE OU DE LE DEFENDRE DEVANT TOUTES LES JURIDICTIONS RELEVANT DE L'ORDRE JUDICIAIRE ET DE L'ORDRE ADMINISTRATIF.**

**Cette autorisation ne concerne pas les contentieux dans lesquels les administrateurs ou le Directeur Général sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions.**

**Le directeur général rendra compte au conseil d'administration des actions en justice qu'il a introduites à la prochaine séance de ce conseil (R421-18).**



Pour extrait conforme,  
SAUMUR, le 16 juin 2026

LE DIRECTEUR GENERAL  
Philippe PLAT

*Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture*

**Office Public de l'Habitat**

213 boulevard Delessert - CS 44043

49412 Saumur Cedex

Tél. 02 41 83 48 10

www.saumurhabitat.fr

R.C.S. Angers - Siret : 274 900 026 00023 - Code NAF 6820A - N°TVA FR 76274900026

Membre de  
**HABITAT**  
**RÉUN** La force  
du logement  
social

**quali hlm**  
La qualité de service  
en actions et en preuves